

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL

2 juin 2016

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

PARC EOLIEN DES PORTES DE LA BRENNE

Monsieur Éric DELPEUCH, en tant que membre intéressé, va quitter la salle du conseil. Il ne prend part ni au débat ni au vote.

La société Solaterra et son partenaire Vol-V présentent l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Vigoux. Le dépôt de la demande d'autorisation unique du projet est prévu pour fin juin 2016.

Le Maire présente le projet d'implantation du parc éolien remis par Solaterra et Vol-V et demande au Conseil Municipal d'approuver le dépôt de la demande d'autorisation unique du projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide

0 abstention
2 votes contre
8 voix pour

L'implantation définitive du parc éolien et le dépôt de la demande d'autorisation unique du projet ;

La conclusion de la convention d'utilisation des chemins aux conditions visées et de ses suites éventuelles ;

La conclusion d'une convention de servitude de survol aux conditions visées ainsi que de leurs suites éventuelles ;

L'avis sur la remise en état.

PARC EOLIEN NOUVEAU PROJET

Le conseil municipal :

Après avoir pris connaissance du projet éolien sur la commune présenté par la société Solaterra et son partenaire Vol-V :

Autorise la société Solaterra et son partenaire VOL-V à réaliser, de manière exclusive, les études de faisabilité préalables au développement d'un parc éolien sur la commune de Vigoux.

Ces études consisteront notamment à la réalisation des diagnostics nécessaires à l'élaboration des dossiers de demande d'autorisations administratives préalables à la construction d'un parc éolien.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les promesses de contrat pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien, concernant, le cas échéant, la ou les parcelles communales présentées au sein de la zone d'étude ou celles en dehors pour la mise en place d'éléments annexes tels que le poste de livraison du projet éolien.

DECLASSEMENT DE CHEMIN COMMUNAL POUR ALIENATION – LAVEAU.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'achat d'un chemin communal présentée par Monsieur BOURRAT Michel.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Considérant que l'acquisition de ce terrain permettrait à Monsieur BOURRAT d'agrandir ses parcelles.

Autorise Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir au déclassement puis à l'aliénation de ce chemin communal.

DECLASSEMENT DE CHEMIN COMMUNAL POUR ALIENATION – SAINT PAUL.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'achat d'un chemin communal présentée par Monsieur et Madame LABESSE Bernard.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Considérant que l'acquisition de ce chemin permettrait à Monsieur et Madame LABESSE d'agrandir leurs parcelles.

Autorise Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir au déclassement puis à l'aliénation de ce chemin communal.

REDEVANCE ORANGE 2016

Le Conseil Municipal,

Consulte et approuve le recensement des installations déclaré par Orange,

Fixe la redevance à la valeur maximale soit : 1 190,31 €

REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le Conseil Municipal,

Vu les informations transmises par la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse concernant la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées,

Désigne à l'unanimité des membres présents : Monsieur BLANCHARD Gérard au sein de cette commission.

ANNEXE AUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRENNÉ-VAL DE CREUSE

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la liste N° 1 annexe aux statuts de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse, arrêtée à la date du 9 mai 2016,

Considérant que cette Liste, conformément à la réglementation, précise les équipements considérés comme ayant un intérêt communautaire dans le cadre des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives.

APPROUVE la liste annexe n° 1 aux statuts de la Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse.

DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire présente le programme d'achat de matériel pour l'atelier communal des services techniques. Le devis estimatif de cet achat est de 9 199.18 euros hors taxes et 11 039.02 toutes taxes.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à engager cet achat et à déposer une demande de subvention auprès du Député Jean Paul CHANTEGUET dans la cadre de son enveloppe parlementaire.